

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP 34430
Yaoundé
Tél: 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

**COMPTE RENDU DU COMITE NATIONAL DE SUIVI (CNS) DES
ACTIVITES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE
DU 19 AVRIL 2013**

Le vendredi 19 avril 2013 à partir de 10 heures, s'est tenue dans la salle 635 du Ministère des Forêts et de la Faune la deuxième session du **Comité National de Suivi (CNS) des activités de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT)** entre le Cameroun et l'Union Européenne Organisé par le MINFOF, la première de l'année 2013.

Prenaient part à ce comité présidé par Monsieur Denis KOULAGNA KOUTOU, Secrétaire Général du MINFOF, les membres statutaires prévus dans l'arrêté portant création du CNS et les collaborateurs du MINFOF. La liste complète des participants est jointe en annexe.

Après le mot de bienvenue du président qui a rappelé l'objectif du comité qui entre dans le cadre de la préparation du prochain Comité Conjoint de Suivi (CCS) de l'APV, il a donné la parole au Directeur des Forêts, monsieur MFOU'OU MFOU'OU Bruno, qui a vérifié le quorum. Il en ressort que le quorum était atteint. A cet effet, le président de séance a demandé d'examiner le projet d'ordre du jour qui portait sur :

- L'état de mise en œuvre de l'APV depuis le dernier CCS;
- La mise au point des conclusions de l'évaluation finale du projet STBC ;
- Le SIGIF II ;
- La certification privée ;
- Le certificat de légalité ;
- Le dispositif de mise en œuvre de l'APV/LEGT ;
- L'auditeur Indépendant du système FLEGT ;
- La mise en œuvre de l'annexe VII et le progrès sur l'agenda de la mitigation des risques de corruption ;
- Le Plan d'Activités 2013.

Aucun amendement n'ayant été apporté au projet d'ordre du jour, ce dernier a été adopté. Ceci étant, l'examen point par point de l'ordre du jour a commencé à travers les exposés.

1. L'état de mise en œuvre de l'APV depuis le dernier CCS

Le Directeur des Forêts, monsieur **Mfou'ou Mfou'ou Bruno**, a fait une présentation sur cet aspect. De cette présentation, on retiendra que la mise en place du système de vérification de la légalité souffre du problème de système de traçabilité complet. En effet, le consortium retenu pour le développement du logiciel de traçabilité SGS-HELVETA a développé un logiciel qui est fonctionnel mais incomplet car, le test d'application n'a pas touché toutes les sources d'approvisionnement pour se rendre compte de sa convivialité. De plus, la propriété intellectuelle de cette application n'est pas garantie au MINFOF.

Compte tenu de l'inquiétude que cette information a créé une inquiétude auprès des participants notamment les opérateurs économiques. Pour calmer l'assistance, le président de séance a annoncé que le gouvernement reste engagé à développer le SIGIF 2 qui comprend la traçabilité et l'interconnexion avec d'autres systèmes de gestion d'informations forestières et que l'Union Européenne demeure disponible à accompagner le MINFOF dans cette démarche.

Les recommandations issues de ce premier exposé étaient les suivantes:

- 1.1. Impliquer la société Civile ;
- 1.2. Mettre sur pied une plateforme d'échange entre les différents acteurs impliqués ;
- 1.3. Organiser les sessions d'information et de formation de tous les acteurs impliqués.

2. Certificat de légalité

Dans cet exposé, monsieur **BELINGA Salomon Janvier**, chef service des normes avise à la suite du Directeur des Forêts que l'administration est prête à délivrer les certificats FLEGTS aux opérateurs grâce à l'appui d'un consultant. Il a également permis de relever que les détenteurs des petits titres d'exploitation avaient le souci de pouvoir supporter les coûts d'étude d'impact environnemental nécessaire à la délivrance des certificats suscités.

3. La mise au point sur les conclusions de l'évaluation finale du projet STBC / SIGIF 2 a fait l'objet des exposés de monsieur **Kongape Jean Avit**, Sous-directeur des Agréments et de la Fiscalité Forestière et monsieur **Belinga Salomon Janvier**. Ceux-ci ont soulevé les insuffisances dans la formation et l'appropriation du système de traçabilité par les différents utilisateurs, en particulier le personnel du MINFOF. Après les échanges entre les participants il a été recommandé de :

- 3.1. Saisir l'Union Européenne par Le MINFOF pour leur signifier la volonté de l'Etat camerounais de continuer dans le développement du système de traçabilité et si possible préciser soit l'option de continuer dans le cadre d'un projet similaire, soit faire appel à un nouveau consultant pour développer un nouveau système.
- 3.2. Fixer 3 activités indépendantes que le consultant aura à réaliser : Développement du système, test du système et formation. En cas de nécessité, les deux dernières activités pourront être déléguées aux autres consultants.
- 3.3. Rester ferme dans les TDRs sur la position du Cameroun en tant que maître du processus en se basant, si possible, sur les acquis du SIGIF I.
- 3.4. Partager les TDR avec les autres acteurs.
- 3.5. Veiller à ce que la procédure standard opérationnelle (PSO) soit restituée au Cameroun au cas où l'application (SIGIF II) reste la propriété du consortium.

4. Monsieur **Mbongo Martin**, Cadre d'Appui au service des normes dans son exposé sur *la certification privée*, s'est appesanti sur le projet de décision portant sur les modalités de délivrance des agréments aux bureaux de certification dans le cadre de l'APV/FLEGT. De là, il a été recommandé de :

- 4.1. Veiller à ce que le CNS se prononce en dernier ressort sur la reconnaissance des certificats privés des opérateurs ayant effectué la démarche prescrite ;
- 4.2. Publier chaque année une liste des certificats privés pouvant bénéficier d'une reconnaissance par l'administration forestière, sauf dans le cas de disfonctionnement allant dans le sens contraire des APV ;
- 4.3. Evaluer les référentiels/standards une fois par an pour s'assurer de leur conformité aux exigences du Cameroun ;
- 4.4. Prendre une décision pour rendre applicable les outils du consultant et préciser la procédure de reconnaissance des certificats privés de légalité et de gestion forestière durable.

5. *Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'APV* présenté par **Belinga Salomon Janvier** a permis d'attirer l'attention des participants sur les priorités à considérer par l'Auditeur Indépendant du Système lors des premiers audits. Les recommandations visaient à :

- 5.1. Saisir le Premier Ministre et le Ministre de la justice pour le rapport d'arbitrage.
- 5.2. Faire de la maîtrise de l'état des lieux des titres d'exploitation l'objet du premier audit.
- 5.3. Recentrer le travail de l'Auditeur lors du prochain CCS.

Par ailleurs, les participants ont échangé sur la désignation formelle au sein du CNS des représentants des forêts communautaires, des peuples autochtones et de l'Organisations de la Société Civile. Aussi, a-t-il été recommandé de :

- 5.4. Initier une lettre par le MINFOF aux forêts communautaires avec copie au Forum, ONG à l'effet de leur demander de désigner un **représentant et un suppléant** qui leur rendra toujours compte des activités du CNS dans une plate-forme. Le profil du représentant doit être dressé et présenté aux concernés. Dans ce sens, un travail d'accompagnement leur sera nécessaire. Il en est de même pour l'Organisation de la Société Civile et les peuples autochtones
6. La présentation du site web de l'APV, www.apv.minfof.cm, en cours de développement était faite par Monsieur **NGU Leubou Richard**, cadre d'appui à la Cellule Informatique. Les participants lui ont recommandé de :
 - 6.1. Remplacer le site www.apv.minfof.cm par www.apv.cameroun.cm
7. Le point sur **la mise en œuvre de l'annexe VII et le progrès sur l'agenda sur la mitigation des risques de corruption** n'a fait l'objet d'aucune préoccupation pertinente à soumettre au CCS car l'exposant était absent. Cette absence a amené le SG d'attirer l'attention des participants sur le fait que chaque point du projet d'ordre du jour du CCS doit être pertinent avec toute la documentation nécessaire.
8. Le Plan d'Activités 2013 était présenté par **Belinga Salomon Janvier**.

Au terme des travaux, les recommandations fortes ci-après ont été formulées :

- a. la mise au point du SIGIF II dont le délai doit être précis et ferme ;
- b. la fixation du délai de délivrance des Certificats de légalité aux premiers opérateurs ;
- c. la fixation du délai de délivrance des premières autorisations FLEGT.

Le président de séance a mis fin au CNS à 14 heures tout en souhaitant un bon retour aux participants.

Avis SN : conforme 13/06/2013 L
Avis SDAFF : conforme 13/06/2013 P-L
Avis DF :
Avis SG :

Le Rapporteur

MBONGO Martin
Ingénieur Eau - Forêts - Chasse
D.E.S.S. Gestion des Ressources A.V.M.T.
Spécialiste Système Management
Environnemental